

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 3/04/2024 N° D2024-20

Nomenclature : A.1

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Marché 2022-56 relatif à l'aménagement des abords du complexe sportif
intercommunal nord à Arbent- Lot 3 : Espaces verts
Modification de marché n°1**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services* » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

PREMABULE

HBA a attribué le marché de travaux n°2022-56 - Lot 3, notifié le 15/02/2023, au groupement BALLAND SAS/SNTP pour un montant initial de 95 444.25 € H.T (TF+TO).

En cours de chantier, il est apparu opportun de réaliser des travaux pour lesquels le marché cité en objet n'a pas prévu de prix.

Ces travaux entraînent la définition de prix nouveaux introduits dans le marché, au cours du chantier, par l'ordre de service n°1.

Ces prix définitifs pour ces travaux supplémentaires sont arrêtés par la présente modification de marché.

La répartition financière des prestations entre les deux membres du groupement fixée à l'annexe n°1 de l'acte d'engagement doit également être corrigée.

Cette modification de marché a une incidence financière sur le montant du marché :

Nouveau montant des travaux :

- tranche ferme : 92 475.33 € HT
- tranche optionnelle : 8 643.80 € HT
- tranche ferme et tranche optionnelle : 101 119.13 € HT

Nouveau montant du marché public (tranche ferme et tranche optionnelle) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 101 119.13 €
- Montant TTC : 121 342.96 €
- % d'écart introduit par la modification de marché : **+5.94%** du marché initial (tranche ferme + tranche optionnelle)

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la modification de marché n°1 du marché n°2022-56 passé avec le groupement BALLAND SAS/SNTP.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 3 : Ampliation de cette décision sera transmise à la Sous-Préfecture de Nantua.

Le Président

Michel MOURLEVAT



A handwritten signature in black ink, appearing to be "MOURLEVAT", written over a horizontal line.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Marché 2022-56 relatif à l'aménagement des abords du complexe sportif

Objet de l'acte : intercommunal nord à Arpent - Lot n°3 : Espaces Verts - Modification de marché n°1.

.....
Date de décision: 03/04/2024

Date de réception de l'accusé 03/04/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : D202420

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240403-D202420-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : D2024-20.pdf (99_DE-001-200042935-20240403-D202420-DE-1-1_1.pdf)